



Inter-Urgences

interurgences@gmail.com

Réponse au communiqué de la CGT Cochin du 14/06

La CGT Cochin dans son communiqué se targue d'avoir obtenu de la direction des avancées, devenues caduques avec la poursuite de la grève. Il paraît bon de les décortiquer pour éviter tout malentendu :

- *4 postes supplémentaires pérennes (2 IDE 2 AS)* : ne sont en réalité que 1 poste brancardier journée et 1 poste AS, toujours d'actualité dès la fin du mouvement
- *2 postes CDD le temps des travaux* : ces agents sont déjà recrutés et ne restent que le temps de l'été
- *Une évolution de l'effectif en fonction du nombre de passage* : Le référentiel est en cours de négociation au siège de l'AP-HP, la CGT Cochin ne participe pas à son élaboration.
- *Présence d'un agent de sécurité 24/24h* : promesse du siège, pour tous les SAU
- *Révision du cahier des charges des agents de sécurité anti-malveillance* : de la poudre aux yeux
- *Protection fonctionnelle* : existe déjà depuis le 13 juillet 1983
- *290 000 € d'équipement* : c'est la somme dépensée depuis 5 ans, pas de nouvel achat prévu
- *72€ brut/ mois* : revalorisation d'une prime déjà perçue, insuffisante.
- *250€ net en mai* : ce n'est pas une prime pérenne, équivaut à une nuit supplémentaire, proposition du siège pour tous les SAU.

Quand la CGT Cochin parle de concertation, les collègues organisent un vote impartial : Un listing a été affiché dans la salle de pause accessible à tous pendant 1 semaine pour laisser le temps de la réflexion et le résultat est le suivant :

Pour stopper la grève : 14%

Pour continuer la grève : 86%

La poursuite du mouvement local a contribué à la mise en place du mouvement national, 117 SAU se sont mis en grève depuis le 13 Avril, le ministère de la santé a pris en main le dossier même si ses propositions sont encore loin de ce que nous demandons. Dorénavant les paramédicaux des SAU disposent de leur propre instance représentative, qui s'engage dans la défense du service public mais aussi dans des actions pour le bien de la population. L'Inter-Urgences travaille en collaboration avec TOUTES les organisations syndicales dont la CGT centrale et nationale.

Que peut on attendre de la direction de la CGT Cochin qui décide d'exclure de ses rangs un agent du SAU lorsqu'il exprime publiquement une opinion différente de la sienne en mettant en place le vote sur la poursuite de la grève ? Cette méthode, est indigne d'un syndicat qui se doit de représenter tous les agents .

Les agents du SAU Cochin scandalisés demandent la démission du bureau de la CGT Cochin.